

La pierre tombale de Jean Martel

Par monsieur Camille BOUCLIER

En notre bonne ville de Mantes il existe encore quelques vieux vestiges riches d'ans et d'histoire ayant appartenu, parfois pendant des siècles, à des ensembles architecturaux de notre ancien patrimoine local. C'est avec pitié et amertume que nous les voyons se désagréger au cours du temps, sous les injures des intempéries et bien souvent sous les coups des hommes. Notre état d'esprit nous fait déplorer que les responsables de nos biens publics ne prennent aucune décision pour mettre à l'abri ces témoins du passé. En gardant nos regrets pour nous, c'est de l'un d'eux que nous allons vous entretenir.

Dans le square du Château, sous la pergola élevée sur la terrasse donnant vue sur la Seine et les coteaux du Vexin, se trouve une pierre tombale posée sur une forte dalle, elle même séparée du sol par quatre petites colonnettes. Elle est en très mauvais état, mais on peut encore suivre les contours et les attributs du personnage qui y était représenté.

Cette pierre tombale nous avait toujours intrigué jusqu'au jour où nous avons pu acquérir l'ouvrage de Saintier: «*Les fortifications de Mantes*». Cet auteur a identifié le chevalier pour lequel cette pierre a été exécutée et c'est avec grand plaisir que nous avons pris connaissance du texte qui en est l'objet et du remarquable dessin la représentant en son premier état.

Nous croyons utile de donner lecture de plusieurs parties du texte de Saintier, texte qui sert de fond à notre communication et qu'elle complètera.

«Nous croyons intéressant de parler d'une pierre tombale achetée par M. Pardinel. Trouvée dans des matériaux de démolition, chez un ancien marbrier de la ville de Mantes, qui fut appelé à travailler au démantèlement de l'ancien cimetière du couvent des Célestins. Cette pierre couvrait les restes d'un nommé Jean Martel; ils furent transportés dans le nouveau cimetière de Limay.»

Cette communication, proposée sous ce format par le site *Mantes histoire*, fut présentée lors de la séance des Amis du Mantois du 15/04/1964, puis publiée sous cette référence:

BOUCLIER (Camille), *La pierre tombale de Jean Martel*. Le Mantois 15 — 1964: Bulletin de la Société «Les Amis du Mantois» (nouvelle série). Mantes-la-Jolie, Imprimerie Mantaise, 1964, p. 1-7.

« Cette pierre tombale de Jean-Martel, après avoir subi toutes les mutilations des plates-tombes garnies de métal et devenues très rares, fut donc retrouvée par M. Pardinel, qui en sauva les vestiges; elle est actuellement exposée dans son jardin, au milieu d'autres documents en pierres sculptées; cette tombe a été coupée sur tout son pourtour, les inscriptions ont de ce fait disparu, mais il reste conservé sur la surface les refouillements pour recevoir les incrustations des marbres noir et blanc sur une profondeur supérieure aux incrustations destinées à recevoir les plaques de cuivre... Les incrustations destinées à recevoir les plaques de cuivre se limitent à l'écu du chevalier, à la dague de miséricorde et à l'épée à deux tranchants; la silhouette du chevalier est complète, les encadrements décoratifs sont complets.»

« Jean Martel était chambellan du duc de Normandie qui devint plus tard le roi Charles V.»

« Jean Martel, à la bataille de Poitiers, le 19 septembre 1356, fut blessé mortellement et mourut le 25 septembre 1356, son corps fut transporté à Rouen et enterré aux Augustins de cette ville. Le duc de Normandie, devenu Charles V, fit transporter le corps et le tombeau de Jean Martel en l'église du couvent des Célestins-lès-Mantes... »

« Dans l'armorial d'Hozier, Rouen, Normandie: Martel, d'or à trois marceaux de sable.»

Comme on le voit, cette pierre tombale a son histoire, histoire locale doit-on souligner et à ce titre elle mériterait d'être placée en un lieu où seraient conservés, groupés tous les vieux vestiges de notre Mantois.

*

**

Saintier a fait un excellent travail d'érudit, d'artiste, qui ne déborde pas du cadre qu'il s'était fixé pour son ouvrage. Nous avons voulu explorer ce qu'il n'a pas dit, mais avant de mieux faire connaître Jean Martel et le chemin parcouru par sa pierre tombale pour arriver jusqu'à nous, permettez-nous de préciser quelques points accessoires, car nous avons la mauvaise intention de ne vous faire grâce de rien.

Après d'anciens Mantais nous avons appris que la propriété Pardinel était située à l'emplacement de l'ancien château de Mantes. À une date que l'on n'a pu nous préciser, elle est passée à la famille Fajard, qui en était encore propriétaire à la Libération et qui a disparu définitivement de notre cité à ce moment. C'est à cette époque que la ville de Mantes a pris possession de cette propriété, dont le jardin a été transformé et qui a été appelé « Square du Château ».

Saintier écrit: «... cette tombe a été coupée -sur tout son pourtour...». Pour la petite histoire indiquons que présentement elle mesure: 1,98 m de longueur, 0,81 m de largeur et 4 cm d'épaisseur.

Les armes de Jean Martel étaient: trois marteaux disposés 2 et 1. Aux couleurs près, elles sont identiques à celles de Charles Martel (689-741), duc des Francs, maire du Palais sous l'autorité nominale des Mérovingiens, armes que l'on pouvait encore voir au début du XIX^e siècle dans les restes de vitraux de l'église qu'il fit édifier en un lieu du département du Lot, pour remercier Dieu de ses victoires sur les Maures. Ce lieu fut appelé Martel et est aujourd'hui une petite ville.

Jusqu'alors nous pensions que le marteau n'était pas un «meuble» reconnu en héraldique et que les armes étaient la propriété d'une famille, si on peut s'exprimer ainsi. Alors de quel droit les aïeux de Jean Martel, qui ne descendait certainement pas du vainqueur des Infidèles, avaient-ils quatre siècles plus tard environ, les mêmes armes que Charles Martel?

Les réponses à ces questions nous les trouvons dans un ouvrage de Geneviève d'Haucourt et Georges Durivault, deux auteurs ès-héraldique, contemporains.

«Les outils ont contribué à fournir au blason certains meubles...» et ils citent parmi eux le «marteau».

Analysant le petit traité «*De insignis et armis*», écrit en 1355 par Bartole, ils disent: «Il dégage l'idée suivante: les armes sont comme les noms, un moyen d'identification. Donc chacun peut en prendre de soi-même comme il peut se donner un nom»; puis plus loin: «Du point de vue juridique, se trouve généralement admis à la fin du XIV^e siècle, l'assimilation des armes au nom».

En conclusion, la famille de Jean Martel a donc respecté les us et coutumes de son temps en composant son blason en rapport avec son nom.

Saintier, pour la raison que nous avons indiquée, n'a pas eu à fouiller la vie de Jean Martel. Pouvons-nous compléter ce qu'il en dit? Malheureusement de peu de choses, car la vie de notre héros est intimement liée à l'histoire de la seigneurie de La Roche-Guyon, de son époque, et Rousse son historien nous prévient que: «Cette période du commencement du XIV^e siècle est la plus obscure de son histoire». Pourtant plus loin, en parlant de Guy V de la Roche-Guyon, mort en 1411, il écrit: «Il laissait pour héritiers trois fils: Guy VI, ... et une fille, Guillemette. Guy VI... devint en 1411... tuteur de ses frères et sœurs. Guillemette épousa en 1413 Jean Mar-

tel, seigneur de Bacqueville.» Cela devient intéressant, surtout que de son côté Grave nous confirme: «Jean Martel appartenait à une famille illustre de Normandie; il avait épousé une Guillemette de La Roche-Guyon.»

Malgré la première pensée pessimiste de Rousse, l'impression que nous avons ressentie à la lecture de ses textes, appuyés par celui de Grave, a été que nous tenions le bout du fil qui allait nous conduire au résultat cherché. Hélas! il nous a fallu rapidement déchanter.

Jean Martel a épousé Guillemette de La Roche-Guyon, en 1413, nous dit-on! Erreur, puisqu'il est mort en 1356. Alors c'est peut-être 1313 qu'il faut lire et cela serait déjà plus vraisemblable. Seconde erreur, car Guy VI, l'aîné de la famille, est né vers 1380 et sa sœur, donc plus jeune, n'était *a fortiori* pas née à la mort de Jean Martel. Il s'agit donc très certainement d'un homonyme.

Nous avons cherché une autre Guillemette et nous l'avons trouvée en la fille de Guy III de La Roche-Guyon, décédé en 1331. Cette fois les dates, les âges des deux époux auraient été acceptables, mais voilà, elle était «nonnain à Montivilliers, près Le Havre», autrement dit «nonne», alors n'insistons pas et il nous faut rester sur notre faim.

Seigneur de Bacqueville en Normandie? Cette fois nous allons peut-être trouver quelque chose? Non! car il y a deux Bacqueville dans cette province: un dans l'Eure et l'autre en Seine-Maritime.

Malgré que nous trouvons pour ce dernier dans le «Dictionnaire géographique» de Girault de Saint-Fargeau: «... une motte assez considérable sur laquelle a dû s'élever un ancien château...», signe certain d'une seigneurie, et que pour Bacqueville dans l'Eure, il n'y a rien de signalé, nos préférences vont pourtant à celui-ci. En effet, il nous a semblé que ce Bacqueville pouvait être indirectement lié à la famille Martel et au monastère des Célestins de Limay par l'interprétation d'un paragraphe de la *Chronique de Mantes*: «Charles V leur accorda (aux moines), le 29 mai 1376, 500 livres à prendre sur le revenu de Mantes, pour clore leur vigne et leur ermitage de Sainte-Christine. Deux ans après, il donnait ordre de laisser jouir les religieux des revenus de la terre de Cesseville (près Pont-de-l'Arche) qui avait appartenu à Aude Martel, et qu'il leur avait assigné dans sa charte de fondation.» Cesseville dans l'Eure, distant de 32 km environ à vol d'oiseau de Bacqueville dans l'Eure - Jean Martel et Aude Martel - Charles V - 1376 et deux ans après 1378 - Charte de fondation des Célestins - tous ces éléments ne nous permettaient-ils pas d'envisager que la

seigneurie des Martel se trouvait plutôt dans l'Eure que dans le pays de Caux?

Nous en étions là, lorsqu'un des « Amis du Mantois » a bien voulu, anonymement, nous aider dans nos recherches et nous l'en remercions vivement. Dans sa copieuse documentation sur notre région, il trouva un ouvrage de A. D., autre anonyme, dans lequel se trouve la clé de l'énigme du lieu. Nous y lisons: « Or ce Jean Martel, ses aïeux et ses descendants étaient seigneurs de Bacqueville-en-Caux et portaient d'or aux trois masses ou marteaux 2 et 1... ». C'est donc bien en Seine-Maritime que se trouvait le berceau de la famille de Jean Martel et non dans l'Eure, comme la suite de nos divagations mentales nous le faisait presque conclure.

Il y a un autre point de la vie de Jean Martel que nous voudrions éclairer. Pourquoi se trouvait-il à la bataille de Poitiers puisqu'il n'était pas au service direct de Jean II le Bon, roi de France, mais à celui du duc de Normandie, dauphin de France?

Rappelons que nous sommes dans la première phase de la guerre de Cent Ans. Le Prince Noir, Édouard, fils d'Édouard III, roi d'Angleterre, après avoir ravagé le Languedoc, en 1355, remonta vers la Loire où le roi de France se dirigea pour l'arrêter. Jean le Bon, tout en gardant le commandement de l'armée, la divisa et confia chaque corps à trois de ses fils, dont un à Charles, le dauphin. La rencontre eut lieu à Poitiers, le 19 septembre 1356. Ce fut une défaite pour les armées françaises, le roi fut fait prisonnier et emmené en Angleterre. Sans qu'il y ait eu une suspension d'armes, des négociations furent ouvertes qui aboutirent au traité de Brétigny, le 3 mai 1360, ratifié à Calais, le 24 octobre suivant.

C'est donc aux côtés du dauphin de France, que fut grièvement blessé Jean Martel, le 19 septembre 1356 et il décéda sept jours plus tard, le 26. Son corps fut inhumé au cimetière des Augustins de Rouen.

Maintenant nous connaissons un peu Jean Martel, pas très bien par manque de sources et il nous reste à découvrir comment sa pierre tombale se trouve en notre cité, en un lieu bien déterminé. C'est dans l'histoire de la fondation des Célestins de Limay que nous aurons la réponse.

C'est Charles V qui fit construire le couvent des Célestins de la Sainte-Trinité-lez-Mantes, à Limay, de l'ordre de Saint-Benoît. Pourquoi? M. Paul Lefébure, père de l'actuel propriétaire du château des Célestins, nous le dit dans une très documentée et rare brochure:

«... surtout dans le but de faire une fondation pour y enterrer les restes de Jean Martel, tué bravement à la bataille de Poitiers, en 1356...», puis «... pour complaire à ses amis des Célestins...», et enfin, «... séduit aussi par le site de la chapelle Sainte-Christine et désireux de la remplacer par un vrai couvent». Cette chapelle existait au lieu appelé «la Carrière de Saint-Aubin de Limay», elle avait été fondée en 1367 par l'archevêque de Rouen et elle a disparu en 1713.

D'après la *Chronique de Mantes*: «Le couvent avait été commencé à construire en 1373, par Jehan Autabour, maître des œuvres du roi.» Jehan Autabour n'est pas un inconnu à Mantes puisqu'il fit d'importants travaux à notre collégiale, tout en étant un des architectes de la cathédrale de Chartres. Cette date de 1373 est en principe confirmée dans le testament de Charles V, fait en octobre 1374 au château de Melun, par cette phrase: «Nous voulons que l'œuvre et fondation que commencées avons aux Célestins de Limay, emprès Mantes, soit parfaite.»

Ce n'est que le 13 février 1376 que le roi publia la charte de fondation du monastère. Sa construction était-elle terminée? Peut-être, en tout cas elle n'était pas loin de l'être, car la «Chronique» indique que Charles V et plusieurs archevêques et évêques assistèrent à l'installation des religieux, qui n'eut lieu qu'en 1377.

L'année au cours de laquelle les restes de Jean Martel furent transportés au nouveau cimetière des Célestins, doit être 1379. En effet, dans le codicille ajouté par Charles V à son testament, condicille fait au château du bois de Vincennes, le 22 janvier 1379, il ordonne: «Comme par notre dit testament avions voulu que trente livres de rente soient achetées pour messes ou fonder chapelle pour feu Jean Martel, jadis notre chevalier et chambellan, nous voulons et ordonnons que le corps du dit feu Jean Martel soit transporté en l'église des Célestins, que fondé avons nouvellement, près de Mantes...», Puis, à la même date, dans l'interprétation d'une fondation, nous trouvons: «Il avait donné 128 francs d'or pour faire exhumer son corps, des Augustins de Rouen, et le rapporter aux Célestins-les-Mantes, ayant fondé des messes à perpétuité pour le repos de son âme».

C'est donc en cette église que nous trouvons le tombeau de Jean Martel. Chrestien, cité par la «Chronique», nous le décrit sommairement: «... sous la lampe du chœur, une tombe incrustée de marbre blanc et noir avec des ornements de cuivre, et une statue couchée, celle de Jean Martel, chambellan du duc de Normandie, plus tard Charles V...».

Maintenant il nous faut faire un saut de quatre siècles en avant. La dissolution du couvent des Célestins fut déclarée par un bref du pape Pie VI du 30 septembre 1778 et par les lettres patentes de Louis XIV, du 13 mai 1779. À cette époque le tombeau de Jean Martel existait encore en son état, mais tout le monastère vidé de ses moines, allait rester abandonné jusqu'à la Révolution.

En 1790, il fut déclaré bien national et mis en vente en 1791, il fut acheté par François Alexandre Le Moine, de Mantes, et Marie Taillepied de Piémont, son épouse. C'est à ce moment que disparurent tous les bâtiments du couvent, dont l'église qui abritait la dépouille de Jean Martel. Tout fut dispersé et la pierre tombale qui recouvrait son tombeau passa sans doute en plusieurs mains avant d'arriver en celles d'un marbrier de Mantes, qui la vendit à M. Pardinel pour orner son jardin, où la ville de Mantes la trouva à l'achat de la propriété, et la laissa sur place. Dès la démolition du tombeau de Jean Martel, on avait certainement retiré tous les ornements de cuivre de la pierre tombale, car A. D. indique dans son manuscrit: «M. Grippières, de Mantes, possède encore son écu qui était placé sur son tombeau». Qu'est-il devenu? Rappelons que M. Benjamin Grippières a été maire de Mantes, de 1816 à 1818.

Il y a une suite, concernant sinon la pierre tombale de Jean Martel, du moins ses restes et ceux des personnages enterrés au cimetière des Célestins. Au cours de la démolition du monastère, ces restes ont été transportés au cimetière qui, à l'époque, entourait l'église de Limay, puis à la désaffectation de ce dernier ils furent retransportés avec d'autres, au nouveau et actuel cimetière. Pour que nous puissions nous souvenir de ce qu'ils représentent pour l'histoire locale, la municipalité de Limay, sur la fosse commune, a fait élever une pyramide portant les inscriptions: «À nos ancêtres depuis l'époque mérovingienne jusqu'en 1852» et au-dessous: «Translation 1889». Cette pyramide existe encore, entourée d'arbustes soigneusement taillés.

Un autre monument, pour lequel nous n'avons pas découvert l'idée maîtresse qui a motivé son exécution, existe encore de nos jours en l'église de Limay. En 1865, sur les conseils du ministre des Cultes de l'époque, une soi-disant reconstitution du mausolée de Jean Martel y a été élevée. C'est un tombeau en pierre recouvert d'une dalle sur laquelle repose un gisant, tombeau «... qui ne ressemble en rien à la description de Chrestien», nous disent les auteurs de la *Chronique de Mantes*. Il y a sur cette œuvre deux plaques avec inscriptions dont les textes se complétant sont à retenir. Le premier: «Épitaphe qui existait sur la tombe de Jean

Martel, placé dans le chœur, sous la lampe vis-à-vis du maître-autel de l'église des Célestins », et le second: « Ci-gît Monseigneur Jean Martel, chevalier, jadis chambellan du duc de Normandie, à présent roi de France, qui, vaillamment et servant son roi et seigneur, mourut en la bataille de Poitiers, l'an 1356, le 26^e jour de septembre, pour lequel ledit roi, nommé Charles V, a fondé en cette église, une messe chaque jour à perpétuité ».

Voilà le résultat du petit travail que la pierre tombale du square du Château nous a inspiré. Ne croyez-vous pas avec nous, par respect pour ce qu'elle représente de vénérable et d'histoire locale, qu'elle ne devrait pas être en un lieu où elle serait protégée des intempéries et des jeux innocents des enfants fréquentant le square ?

*
**

Depuis cet exposé, M. André Lefébure nous a fait part des précisions que voici: Le tombeau de Jean Martel et l'inscription qui le décore, furent exécutés en 1865, par l'abbé Danilo, curé de Limay, sur l'ordre de M. Baroche, de Juziers, ministre des Cultes, afin de rappeler la fondation des Célestins par Charles V. Ce roi, d'autre part, figurait dans un vitrail dessiné par M. Apoil. Ce vitrail, commandé en 1861, exécuté par le maître-verrier Martel (17, rue Véron, à Montmartre), fut inauguré en 1864. Il a été détruit en 1940, de même que le vitrail consacré au concile de Limay, et qui avait la même origine.

Deux statuettes de moines, provenant des Célestins, ont été placées sur le tombeau de Jean Martel. Malheureusement leur partie supérieure a été mutilée.

Bibliographie

- A.D. — (Probablement Abbé Danilo, curé de Limay de 1840 à 1865 environ.) Manuscrit.
- BOURSELET (Victor) et CLÉRISSE (Henri). — «*Mantes et son arrondissement.*» Imprimerie A. Beaumont. Mantes 1933.
- CALMETTE (Joseph). — «*Le Moyen Âge.*» Arthème Fayard. Paris 1948.
- DURAND (Alphonse) et GRAVE (Eugène). — «*La Chronique de Mantes.*» Imprimerie du Petit Mantais. Mantes 1883.
- FOSSE. — «*Notes sur l'histoire de Mantes.*» Manuscrit. Chapitre: Maires de Mantes depuis 1789.

- GIRAULT DE SAINT-FARGEAU (A.). — «*Dictionnaire géographique de la France.*» Firmin Didot. Paris 1844. 3 volumes.
- GRAVE (Eugène). — «*Histoire du canton de Limay.*» Manuscrit.
- Guide Michelin. — «*Périgord, Limousin, Quercy.*» Paris 1961. 3^e édition.
- HAUCOURT (Geneviève) et DURIVALT (Georges). — «*Le Blason.*» Presses Universitaires de France. Paris 1956.
- LEFÉBURE (Paul). — «*Le Monastère des Célestins de Limay.*» Imprimerie Désableaux. Pontoise 1936.
- ROUSSE (Émile). — «*La Roche-Guyon. Châtelains. Château et Bourg.*» Hachette. Paris 1892.
- SAINTIER (Eugène). — «*Les fortifications de Mantes depuis l'origine jusqu'au XVI^e siècle.*» Imprimerie de Montligeon (Orne) 1925.